

● (2130)

M. Neil Young (Beaches): Madame la Présidente, je me réjouis d'avoir la possibilité de souscrire aux amendements présentés par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Air Canada existe pour des raisons très valables. Il n'est pas nécessaire d'avoir à prendre l'avion de Terre-Neuve et du Labrador en direction de Victoria pour comprendre pourquoi Air Canada existe. La compagnie existe pour précisément les mêmes raisons que Radio Canada. Elle fait partie de l'une des structures canadiennes essentielles au maintien de l'unité du pays et elle sert à assurer des services dont les Canadiens ne pourraient pas bénéficier autrement.

Cela, les Canadiens le comprennent parfaitement. Il n'y a pas si longtemps, il m'a été donné de me rendre à Sydney et au Cap Breton. J'ai été très étonné d'apprendre qu'on avait supprimé le service entre Halifax et Sydney, assuré par un DC-9 d'Air Canada; ce même service était désormais assuré par un Dash-8, appareil qui crée d'affreux problèmes à de nombreux Canadiens dont la mobilité est réduite. Je pensais que les députés avaient conclu à l'unanimité qu'ils ne souhaitaient pas que l'on réduise les services offerts aux Canadiens handicapés. L'une des principales questions à avoir été soulevées au comité spécial concernant les invalides et les handicapés, et que reflètent les recommandations formulées dans le rapport intitulé—«*Obstacles*» auquel les députés des trois partis avaient souscrit, était qu'il était absolument humiliant pour une personne en fauteuil roulant de ne pouvoir accéder à un avion qu'avec l'aide d'un chariot élévateur à fourche.

M. Redway: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Ce débat porte sur l'étape du rapport et non pas sur le principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'espère que vous le rappellerez au député. Il devrait limiter ses observations aux amendements dont nous sommes saisis, au lieu de parler du principe de la mesure, ce dont nous avons déjà traité à l'étape de la deuxième lecture.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je me rends compte que le député de York-Est (M. Redway) a lancé un message à tous les députés. Mais la présidence a été plutôt indulgente ce soir, car tous les orateurs se sont un peu écartés de l'objet des motions.

Je demanderais quand même au député d'essayer de s'en tenir aux motions dont la Chambre est saisie. Le député de Beaches (M. Young).

M. Young: Madame la Présidente, le député de York-Est (M. Redway) est intervenu tant de fois qu'il aurait bien pu faire un discours de 10 minutes. La Chambre en aurait davantage tiré profit.

Je parle en faveur des amendements, car s'ils ne sont pas acceptés par la Chambre, il est évident que la privatisation d'Air Canada entraînera une réduction des services offerts aux Canadiens. Il ne fait aucun doute pour moi que si le projet de loi n'est pas modifié comme nous le proposons, cette réduction de service se produira. Mes commentaires sont tout à fait pertinents. Évidemment, j'accepte votre remontrance et j'essaierai

Air Canada

de ne pas m'attirer les foudres du député de York-Est, mais je pense que les problèmes que créera ce projet de loi sans ces amendements causeront d'énormes difficultés à un grand nombre de handicapés canadiens qui ont besoin d'une chaise roulante pour se prévaloir du service.

Je ne sais pourquoi le député de York-Est refuserait de discuter des problèmes qu'éprouvera cette partie de la population si ces amendements ne sont pas adoptés par la Chambre. En outre, le rejet de ces amendements aura des répercussions sur la politique de tarif unique à laquelle le gouvernement songe depuis quelque temps déjà. La CCT s'est en effet engagée à permettre à une personne incapable de voyager seule de se faire accompagner d'une personne qui s'occupe d'elle en ne payant que le prix d'un seul billet. Je soupçonne la CCT de retarder l'imposition de cette mesure parce qu'elle veut voir ce projet de loi adopté. Je soutiens de plus que sans l'adoption de ces amendements, je doute énormément que nous voyions cette mesure imposée à Air Canada ou à n'importe quel autre transporteur aérien au Canada.

Je le répète. Air Canada existe pour être un facteur d'unité d'un bout à l'autre du Canada. Si on la privatise, je soupçonne que la direction supprimera les itinéraires qui ne sont pas rentables. De nombreuses localités canadiennes en souffriront.

J'ai parlé l'autre jour avec quelqu'un qui m'a dit qu'il en coûtait plus cher de voyager de Toronto à Terre-Neuve que de Toronto en Floride. Air Canada m'a dit que c'était plus cher parce que le volume voyageurs entre Toronto et la Floride était supérieur à celui entre Toronto et Terre-Neuve. Quand la direction se met à prendre des décisions fondées sur des considérations d'entreprise privée plutôt que de politique publique, on peut bien imaginer ce qu'il adviendra du service aérien pour de nombreuses localités qui sont desservies par Air Canada parce que les autres entreprises privées ne veulent pas le faire.

D'après les sondages Angus Reid, la majorité des Canadiens appuient Air Canada. En fait, les chiffres sont très éloquentes. La maison Angus Reid a constaté que 63 p. 100 des Canadiens estimaient qu'Air Canada était bien administrée, contre 20 p. 100 qui pensaient le contraire. Le même genre d'appui public s'applique à Radio-Canada, pour exactement les mêmes raisons. Radio-Canada est un facteur d'unité au Canada et fournit à de nombreuses localités un service que n'offrent pas les réseaux privés.

Le député de York-Est parle de Postes Canada. Soixante-douze pour cent des répondants estiment que Postes Canada est mal dirigée. Angus Reid n'avait pas besoin d'interroger les Canadiens là-dessus. L'entreprise aurait tout simplement pu s'adresser aux députés, car ils savent que cette société est mal dirigée.

M. Skelly: Ce sont les conservateurs qui la dirigent.

M. Young: Ils dirigent mal Postes Canada. Imaginez ce qu'ils feront d'Air Canada.

M. Redway: Ils dirigent aussi Air Canada. Voilà pourquoi la société est si populaire.